

TIRAGE DU SALON 50+ de Lanaudière 2025

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

ORGANISATION ET DURÉE

Le tirage des prix du Salon 50+ de Lanaudière 2025, organisé par la FADOQ – Région Lanaudière se fera le 6 octobre à 10 h au bureau régional de la FADOQ – Région Lanaudière.

Les coupons de participation seront disponibles au kiosque FADOQ des Galeries Joliette du 26 septembre 10 h au 27 septembre 2025, 17 h, heure limite de participation.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à ce tirage, il faut:

- Être une personne présente au Salon 50+ de Lanaudière, édition 2025.
- Être membre FADOQ en règle pour le crédit voyage, s'il y a lieu

Ne sont pas admissibles au tirage les employés de la FADOQ – Région Lanaudière.

Il y a une limite de deux participations par personne. La 2e s'obtient seulement en réussissant le défi proposé au kiosque de FADOQ – Région Lanaudière.

PRIX

Les prix seront tirés en ordre de valeur monétaire, de la plus grande à la plus petite.

RÉCLAMATION DES PRIX

Pour recevoir le prix lors du tirage, le gagnant devra être joint par FADOQ – Région Lanaudière, par téléphone ou par courriel, dans les sept (7) jours suivant le tirage. Dans l'éventualité où FADOQ – Région Lanaudière n'arriverait pas à contacter toute personne sélectionnée lors d'un tirage pour quelque raison que ce soit dans les sept (7) jours suivant un tirage, FADOQ – Région Lanaudière procédera à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les participations reçues afin d'attribuer le prix.

Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'organisateur de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Le prix devra être réclamé par le gagnant au bureau de l'organisateur, au plus tard 1 mois après que le gagnant aura été averti qu'il a gagné, faute de quoi son attribution deviendra nulle. Le cas échéant, le prix fera l'objet d'un nouveau tirage.

Tout prix doit être accepté tel que décerné et ne pourra être transféré, substitué à un autre prix ou échangé en tout ou en partie contre de l'argent.

CONDITIONS GÉNÉRALES

En participant au tirage, toute personne dégage de toute responsabilité FADOQ – Région Lanaudière, ses sociétés affiliées, ses agences de publicité et/ou de promotion, les commerçants participants, ainsi que les employés, ses administrateurs, agents et représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation au présent tirage.

En participant au tirage, le gagnant autorise FADOQ – Région Lanaudière et les commerçants participants à utiliser, si requis, son prénom et nom, photo, à des fins publicitaires. De plus, le gagnant accepte qu'on mentionne son prénom, son nom et sa photo sur le site internet et les réseaux sociaux de la FADOQ - Région Lanaudière et des commerçants participants et ce, sans aucune forme de rémunération.

Toute décision de l'organisateur ou de ses représentants relatifs au présent tirage est finale et sans appel.

On peut se procurer le règlement de participation, pendant toute la durée du Salon 50+ de Lanaudière aux bureaux de l'organisateur, situés au 5, rue Saint-Barthélémy Nord, Joliette, QC J6E 5M8 et sur le site Internet de l'organisateur.